

ARCHAEOLOGI **Z 5**
BELGICA

LE REFUGE PROTOHISTORIQUE
DE MONTAUBAN-SOUS-BUZENOL



ARCHAEOLOGIA BELGICA

Série de tirages-à-part relatifs aux fouilles archéologiques en Belgique,
éditée par l'
Institut royal du patrimoine artistique,
Service des fouilles
1, Parc du Cinquantenaire
Bruxelles 4

Reeks overdrukken betreffende oudheidkundige opgravingen in België,
uitgegeven door het
Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium,
Dienst voor Opgravingen
Jubelpark, 1
Brussel 4



1088

ARCHAEOLOGIA BELGICA

63

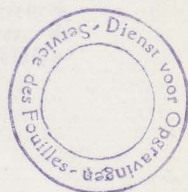
Joseph MERTENS

LE REFUGE PROTOHISTORIQUE DE MONTAUBAN-SOUS-BUZENOL

Extrait de CELTICVM III, Actes du III^e Colloque International
d'Etudes Gauloises, Celtiques et Protoceltiques,
Châteaumeillant (Cher) 28-31 juillet 1961,
Rennes 1962, pp. 387-402

BRUXELLES

1962



Le refuge protohistorique de Montauban-sous-Buzenol (Belgique)

par

Joseph MERTENS

Depuis quelques années, et plus précisément depuis 1958, le site de Buzenol a fait son entrée définitive dans le monde archéologique, entrée plutôt spectaculaire, due à la découverte d'une série imposante de reliefs gallo-romains. De ce fait, cependant, l'une des phases plus récentes de la longue histoire de ce site a quelque peu éclipsé l'origine et les premiers développements du refuge (fig. 1).

Cette première période a pourtant aussi son importance, les occupants primitifs ayant d'abord fait le choix du site et l'ayant ensuite aménagé de façon telle, que les parties essentielles des défenses ont joué un rôle déterminant dans tous les développements ultérieurs. Le fait que la première défense fut également la plus grande, mérite d'être accentué.

Malgré les remaniements successifs, dus à une occupation qui s'est prolongée jusqu'au Moyen-Age, les restes des défenses primitives sont toujours visibles et constituent même un des aspects caractéristiques de cet oppidum-refuge (planche 1).

Le premier coup de pioche à Buzenol fut donné en 1913 ; au cours de deux campagnes, en 1913 et 1914, M. Rahir dressa un plan sommaire du site et effectua trente-deux coupes, principalement dans les levées de terre (1).

En ce qui concerne le refuge primitif, le seul qui nous occupera ici, Rahir constata l'existence d'un rempart (fig. 2) composé de terre, de pierres et de poutres carbonisées. Les dessins des différentes coupes sont malheureusement fort schématiques et ne permettent pas de reconnaître les détails constructifs du rempart. Notons qu'au cours de ces fouilles fut découverte l'unique pièce de monnaie pré-romaine trouvée à Buzenol ; elle

(1) E. Rahir, *Le refuge protohistorique et romain de Buzenol (Belgique)*, in *Comptes Rendus du Congrès International des Sciences*, Bruxelles, 1930, 978-986 ; id., *Vingt-cinq années de recherches, de restaurations et de reconstitutions*, 1928, 190-195 ; A. de Loé, *Belgique ancienne*, II, 235-241, 247 et 252-253.

provient de la tranchée 32, creusée dans le rempart de ce que Rahir appelle le réduit A ; c'est une pièce gauloise en potin, coulée par les Leuques et datant du 1^{er} siècle avant notre ère (2) ; d'après le fouilleur cependant, la pièce a dû s'y glisser par hasard, car elle ne présentait aucune trace de feu, quoique se trouvant dans une couche de bois et de sable brûlés.

**

Trente-neuf ans plus tard, nous avons repris les fouilles ; en huit campagnes, s'échelonnant sur les années 1952 à 1954, 1957 et 1958, nous avons effectué quarante-cinq coupes dans les différentes levées de terre et remparts, réservant le problème de la topographie à l'intérieur des enceintes pour d'éventuelles campagnes futures.

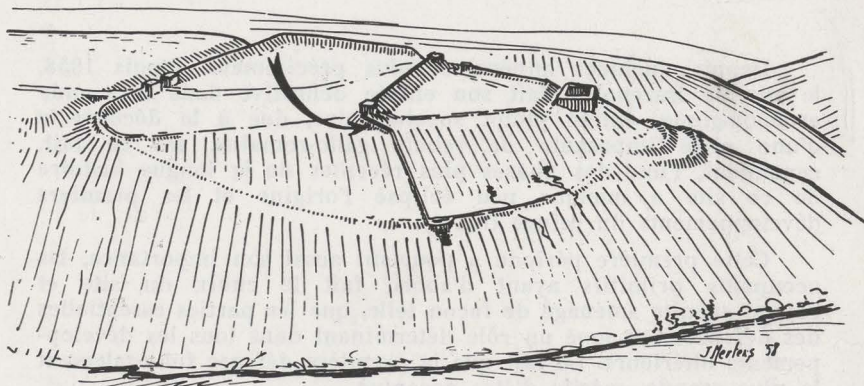


Fig. 1. Croquis du refuge de Buzenol.

Nous ne connaissons donc, actuellement, que le système défensif de Montauban ; nous pouvons en saisir les différents stades, protohistorique, tardo-romain et moyenâgeux, quoique de nombreux problèmes restent à résoudre. En ce qui concerne l'enceinte protohistorique, nous n'avons pas voulu toucher à l'endroit le plus délicat, c'est-à-dire l'angle Nord-Est, où le rempart est le mieux conservé ; j'estime ne pas pouvoir attaquer cette partie avant d'avoir étudié à fond la construction de l'enceinte en des endroits moins dangereux. Le même cas se pose pour le problème des portes dont l'examen seul mérite déjà une campagne de fouilles.

Les divers sondages ont livré le plan du refuge primitif, plan qui diffère complètement de celui dressé par Rahir (3). Le

(2) A. de Loé, *o. c.*, 237 ; J. Mertens, *Le refuge antique de Montauban-sous-Buzenol*, in *Archaeol. Belgica* 16, Bruxelles, 1954, p. 27, fig. 15.

(3) *Le refuge protohistorique*, *o. c.*, fig. 1 ; *id.*, *Vingt-cinq années*, p. 191, fig. 100.

complexe de Montauban présente le plan d'un triangle oblong, dont la pointe se trouve au Sud et dont la base mesure 160 m, la longueur totale, y compris les fossés et défenses extérieures, étant de 280 m. Le rempart primitif délimite pratiquement tout l'éperon : les flancs Nord et Est sont rectilignes sur une distance respectivement de 130 et 155 m ; la pointe arrondie se trouve au Sud, tandis que le côté occidental présente un renflement prononcé. La plus grande largeur est de 145 m, la longueur, environ 215 m. Cette enceinte, longue de 620 m, englobe une superficie de près de 2,5 ha (plan 1).

Elle longe, à l'Est, l'extrême bord du plateau, recoupe au Sud la pointe du promontoire et s'étire, au Sud-Ouest et à l'Ouest, sur le flanc même de l'éperon, à 15 m en contrebas du plateau supérieur, englobant ainsi une série de sources ; elle remonte ensuite vers l'angle Nord-Ouest pour rejoindre le rempart Nord qui constitue la vraie défense du site. Cette levée de terre, construite à l'endroit précis où le plateau se rétrécit quelque peu, mesure à la base ca 20 m et s'élève à 3,50 m au-dessus du niveau du réduit ; le fossé profond qui la précède actuellement fut creusé à l'époque romaine ; à l'époque proto-historique, il n'y avait pas de fossé marqué, mais uniquement un creux dans le sol, à peine profond de 60 cm (4). Les remparts sont moins élevés sur les flancs Est et Ouest où la pente du terrain constitue une défense naturelle.

L'imposante levée de terre au centre (5), fait partie de la fortification du Bas-Empire.

L'entrée du refuge ne se trouve pas au Nord, comme on admet généralement, mais sur le flanc Est, assez près de la pointe méridionale ; nous avons constaté par les tranchées 22, 44 et 45, que les deux bouts du rempart ne se rejoignaient pas, mais laissaient un passage d'environ 5 m de large ; nous avons remarqué en outre, par la position des poutres calcinées, qu'un des flancs de la porte semble incliné vers l'intérieur (tranchée 44).

La partie la plus intéressante de ce retranchement primitif est sans aucun doute le rempart dont la construction présente certains aspects techniques et constructifs qui méritent toute notre attention. Nous ne reprendrons pas ici la description détaillée des quinze coupes que nous avons faites dans ce

(4) C'est ce que nous avons pu constater dans la tranchée XL, creusée devant l'entrée Nord de l'époque romaine et où la roche en place se trouve à 60 cm sous le niveau du passage ; sous ce dernier se trouvent les restes brûlés de l'enceinte primitive. Les fossés larges et peu profonds se rencontrent dans plusieurs sites de l'âge du fer, notamment à Hastedon, à Castillon (J. Gourvest, *L'oppidum de Castillon*, in *Ann. de Normandie* XI, 1961, 99-103), dans les camps du type Fécamp (M. Wheeler-K.M. Richardson, *Hill-Forts of Northern France*, Oxford, 1957, 10, fig. 2) datant de la première moitié du 1^{er} siècle ; cfr. *ibid.*, 25, pl. III (le camp d'Artus) et A. Cotton, *Observations on Classification of Hill-Forts in Southern England*, in *Problems of the Iron Age in Southern Britain*, 1958, 65 et id. dans *Archaeol. J.* CXI, 1954, 51 (type Bickerton).

(5) Pour la description, voir J. Mertens, *o. c.*, 13-21.

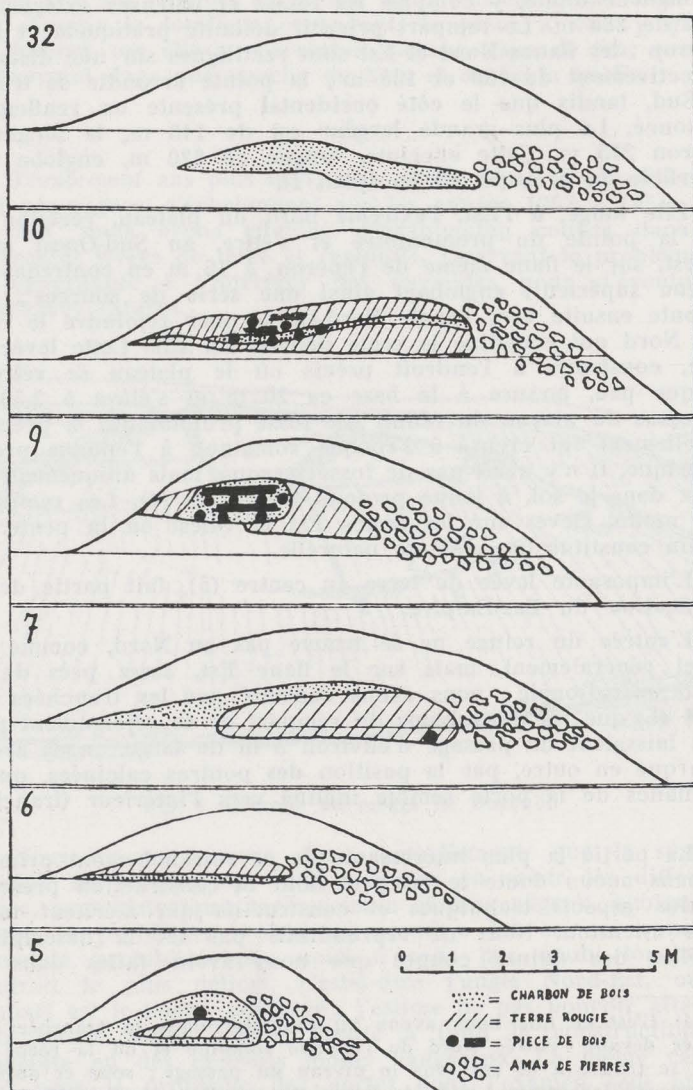


Fig. 2. Coupes effectuées en 1913-1914 par E. Rahir.

rempart (6) ; ces sondages peuvent être subdivisés en deux séries, chacune de celles-ci présentant l'enceinte sous un aspect caractéristique (fig. 3).

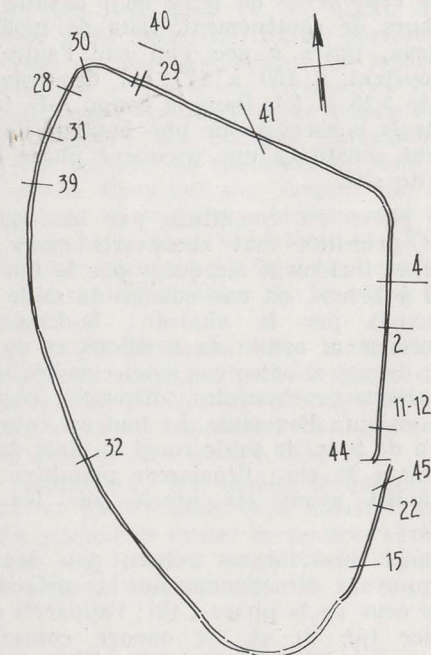


Fig. 3. Plan du refuge protohistorique avec indication des tranchées.

La première série comprend les sondages effectués dans les remparts Nord (y compris l'angle Nord-Ouest) et Est du refuge (7). Le rempart y est composé d'une levée de terre, précédée et renforcée, sur la pente externe, par une succession de murs de soutènement en maçonnerie sèche. En un second stade, cet ensemble fut recouvert d'épaisses couches de pierres et de sable, fortement rougis par le feu, de poutres de bois complètement carbonisées et de charbon de bois. Cette masse brûlée est également soutenue, vers l'extérieur, par un ou deux murs de soutènement, construits comme ceux de la phase I, et dont le parement présente un appareil assez régulier (pl. 2). Un fossé peu profond, mais très large s'étend devant le rempart.

La coupe A-B de la tranchée XXIX nous fournit un très bon exemple de cette technique de construction (plan II).

(6) Tranchées II, IV, XI, XII, XV, XXII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXII, XXXV, XXXIX, XLI, XLIV et XLV.

(7) Coupes XXVIII, XXX, XXXV, XXXIX, XLI, XLIV et XLV.

Le noyau primitif du rempart est formé vers l'intérieur du réduit d'un remblai fait de sable et d'humus (d), étendu sur l'ancienne surface (c) et dont la hauteur, dans le secteur Nord, atteint encore près de 1,50 m. Le sommet en fut nivelé au moment de l'aménagement des défenses du Bas-Empire. Sur la pente externe de cette levée de terre était ensuite disposée une succession de murs de soutènement, faits de moëllons plats et parfois volumineux, posés à sec l'un sur l'autre et dont les parements se répètent à 100 à 177 cm de distance, sur une longueur totale de 3,20 m (e). Dans la coupe A-B, tr. XXIX, nous en distinguons trois conservés sur une hauteur de 60 à 70 cm. Cet ensemble peut constituer une première phase dans l'aménagement défensif du site.

La seconde phase est constituée par les couches f, g, h et k : les murs primitifs sont recouverts alors d'une superposition de couches fortement marquées par le feu : la première (f) épaisse de 20 à 25 cm, est une couche de sable et de pierres complètement rougis par la chaleur ; là-dessus s'étend un conglomérat extrêmement solide de moëllons et de sable soudés par le feu (g, h) ; devant et entre ces deux couches, nous trouvons une strate de poutres carbonisées, disposées régulièrement et perpendiculaires au mur d'enceinte. Le tout est couronné par une masse de charbon de bois, de sable rougi ou noir dont l'épaisseur actuelle est de 60 à 70 cm ; l'épaisseur primitive ne peut être précisée, le sommet ayant été nivelé par les fortifications tardives.

Tout cet amas incendié est retenu par deux murets de soutènement, s'appuyant directement sur la surface primitive et construits comme ceux de la phase I (k) ; l'appareil de ces murets est assez régulier (pl. 2) et est encore conservé dans les tranchées XXIX (plan II), coupe C-D, XXX (plan IV,2) et XXXV, sur une hauteur de 1,20 à 1,80 m. Ce mur fut construit avant l'incendie et dans le mouvement des couches brûlées nous remarquons très bien comment celles-ci furent retenues par ces maçonneries. Vers l'intérieur, un remblai de sable indique qu'un terrassement fut même effectué entre les phases I et II.

La même technique de construction se répète dans les profils de la tranchée XXVIII qui se trouve à l'angle Nord-Ouest du refuge ; en cet endroit, la levée de terre se réduit sensiblement en s'incurvant : de 1,70 m (coupe E-F) à 10 cm (coupe A-B) (plan IV, 1). Dans la coupe E-F, nous avons la même technique de construction que celle décrite ci-dessus, les murets de la phase I se réduisent cependant à fort peu de choses. Par contre, les restes de poutres brûlées sont plus importants, car nous en trouvons jusqu'à quatre rangées superposées ; les pièces de bois étaient disposées en radier et brûlèrent *in situ* ; la largeur de ce radier est de 1,60 m. Une masse de pierres conglomérée et presque vitrifiée a glissé sur la pente, mais fut retenue par un autre muret. Ici aussi le noyau primitif est formé par une levée de terre haute de 1,30 m, faite de sable rapporté.

Le rempart oriental du refuge (tranchées II, IV, IX et XII) présente le même aspect, mais la construction y est moins solide.

Nous avons déjà décrit ces profils dans un premier rapport sur les fouilles de Buzenol (8). Notons que la phase I fait pratiquement défaut.

La seconde série de sondages fut effectuée là où le relief du terrain ne nécessita pas la construction d'une levée de terre (tranchées XXVIII, A-B (plan IV, 1), XXXI, XXII, XV, XXII et XLV). Le profil XXXI (plan III) illustre parfaitement le processus de construction. Au lieu d'aménager un remblai, le terrain fut nivelé au préalable et les terres rejetées en bordure du plateau (c), les flancs rocheux furent retaillés jusqu'à ce qu'ils présentent l'inclinaison désirée ; les déchets s'amassent au bas de la pente (l). Trois murets de soutènement sont ensuite construits à même la pente. Couvrant une largeur de 4 m (e, f, g), les couches de pierres et de poutres brûlées sont identiques à celles rencontrées dans le rempart Nord (coupes XXVIII, E-F, et XXIX, A-B) ; leur largeur totale est ici de 5 m, le radier proprement dit ayant 3,80 m. Les maçonneries de la phase I manquent (plan IV, 1).

Le même profil se répète dans la tranchée XXVIII, coupe A-B (plan IV, 1) ; la superposition des poutres carbonisées y est fort bien marquée (f, j) ; la plupart sont placées perpendiculaires au mur, mais retenues cependant par quelques poutres transversales ; ici aussi il y a quatre rangées.

Sur le versant Est, les mêmes techniques se répètent : les tranchées XV et XXII furent déjà décrites dans notre rapport précédent. En général, le radier de poutres carbonisées est parfaitement marqué sur le sable rouge et les bois ne semblent pas avoir bougé depuis l'incendie (pl. 3).

*

**

Si donc, au premier abord, le rempart Nord et les enceintes latérales présentent un aspect différent, leurs principes de construction restent les mêmes. Nous pouvons résumer comme suit :

a) La préparation du terrain par nivellement ou par la construction d'une levée de terre. C'est ce remblai qui contient parfois de menus fragments de poterie, les seuls qui nous permettent de dater ces ouvrages.

b) Ayant obtenu une pente convenable vers l'extérieur, celle-ci est renforcée par une succession de murs de soutènement assez solides et d'une largeur totale de 3,20 m. Ces murs sont en maçonnerie sèche. Cette phase de l'aménagement du site se rencontre surtout sur le flanc Nord (plan II, e, plan III, j), c'est-à-dire au mur de barrage, coupant et protégeant toute la pointe de l'éperon.

c) Arrivés à ce stade, nous constatons dans tous les profils les traces extrêmement importantes d'un incendie ayant détruit les remparts, ou au moins leur superstructure.

Cette couche d'incendie se compose de deux éléments bien distincts :

(8) J. Mertens, in *Archaeol. Belg.* 16, 21-29.

1. Vers l'intérieur, un radier, fait de poutres carbonisées, alignées les unes contre les autres en plusieurs couches superposées et perpendiculaires à l'enceinte ; le tout repose généralement sur un ou deux rondins transversaux. Les poutres sont en chêne ou en hêtre ; leur diamètre varie de 9 à 16 cm, leur longueur, de 0,90 à 1,50 m. Dans l'enceinte Est la largeur du radier est de 2 m (tr. XLV), 2,30 m (tr. XV), 2,50 m (tr. XII), 1,65 m (tr. II) ; dans les remparts Nord et Ouest elle atteint 3,80 m (tr. XXVIII) (plan IV,1).

Partout, les poutres ont brûlé sur place, le sable sous-jacent étant fortement rougi (pl. 3) ; en brûlant, les couches se sont tassées et ont parfois glissé sur la pente. Il n'y a aucune trace de clous dans cet amas de bois.

2. Vers l'extérieur, nous retrouvons dans tous les profils un conglomérat de pierres soudées par la chaleur ; ce sont des masses extrêmement solides et résistantes, s'étendant généralement sur une largeur de 80 à 100 cm et sur une hauteur de 75 cm. Dans la tranchée XII, nous avons constaté nettement que les pierres étaient posées de champ, soit intentionnellement, soit que nous ayons affaire ici à un front de mur renversé. Il n'y a cependant pas moyen d'identifier un parement.

Cet élément rappelle certaines enceintes vitrifiées de France ou d'Ecosse (9).

Dans la tranchée XXII, cette masse compacte et solide reposait sur un alignement de rondins en bois, placés dans le sens du rempart (10). Sur les pentes, la partie vitrifiée a parfois glissé ; dans les coupes des remparts Nord et Ouest, nous constatons qu'elle fut retenue par des murets (plan IV, j, plan III, g).

d) L'ensemble est enfin recouvert par des couches de sable noir, de déchets d'incendie, généralement nivelés pour permettre la construction des défenses du Bas-Empire (plan III, a).

**

Comparée à d'autres systèmes défensifs protohistoriques, l'enceinte de Buzenol se distingue nettement du « *murus gallicus* » décrit par César (11) et caractérisé par la charpente en bois,

(9) J. Mertens, *o. c.*, 28-29 ; J. Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique*, II, 703-713 ; A. Cotton, in *Archaeol. J.* CXI, 1954, 33-38, 59-60 et 94-96 avec bibliographie. Un parallèle frappant à l'enceinte de Buzenol est le rempart du Stromberg près de Weissenburg en Silésie : J. Déchelette, *o. c.*, 708, fig. 272.

(10) J. Mertens, *o. c.*, 24, fig. 14 e.

(11) *Commentarii B.G.* VII, 23. Cfr. W. Dehn, *Einige Bemerkungen zum «Murus Gallicus»*, in *Germania* XXXVIII, 1960, 43-55.

reliée par de longs clous en fer (12). Le rempart de Buzenol, quoique composé de pierres et de bois, n'est pas un « murus gallicus » dans le sens que César donnait à ce terme : il ne s'apparente ni au type « Preist », caractérisé par les poutres verticales dans le front de la muraille (13), ni au type « AVARICUM », illustrant plus fidèlement la description de César (14). Le noyau vitrifié de Buzenol rappelle plutôt les fameuses enceintes vitrifiées, dont l'aire de dispersion s'étend de l'Ecosse à l'Europe centrale (15) ; ici nous nous heurtons cependant au manque de documentation publiée, car il semble que dans ces enceintes vitrifiées il y ait plusieurs variantes, dont la typologie et la dispersion ne sont pas encore étudiées.

A notre avis, les constructeurs de Buzenol ont repris une ancienne tradition qui consiste à construire des remparts en bois et en terre, s'appuyant sur et contre une solide assise en maçonnerie sèche. Cette assise peut présenter plusieurs parements successifs ; ce système de construction ne se confine pas au refuge de Buzenol, mais se retrouve, par exemple, dans les remparts de la Steinsburg (Allemagne) (16). Plusieurs camps de la Gaule méridionale possèdent des murailles du même type, c'est-à-dire doubles ou triples, l'épaisseur de chacun des murs variant de 1,50 à 3 m (17).

Cette technique de construction est déjà connue de César, qui la mentionne — *murus duplex* — pour un camp des Aduatuques (18) ; il est intéressant de noter que c'est précisément en rapport avec un oppidum de la Belgique méridionale que César cite cette technique de construction. Il n'existe à

(12) W. Dehn, *o. c.* ; id., in *Saalburg Jb.* X, 1951, 36-49 ; J. Déchelette, *o. c.* III, 491-500 ; A. Cotton, in *Archaeol. J.* CXI, 1954, 27-28 ; R. Joffroy, dans *Gallia* XVI, 1958, 308-310 (Vertault). L'article le plus important sur les *muri gallici* est celui d'A. Cotton, paru en appendice dans M. Wheeler-K.M. Richardson, *Hill-Forts*, 158-225 : nous y trouvons la description complète, la distribution et une bonne bibliographie de ce type de rempart. Cfr. aussi H. Vetters, *A propos des oppida celtiques*, in *Ogam* VIII, 1956, 39-82 surtout pp. 59-62 (cf. W. Dehn, référence note 16).

(13) W. Dehn, *Die latènezeitliche Ringmauer von Preist*, in *Germania* XXIII, 1939, 23-26 ; A. Cotton, *Relationships between Iron Age Earthworks in France and Britain*, in *Celticum* I, 1961, 109-110 ; id., in *Archaeol. J.* CXI, 1954, 27-28 ; W. Krämer, *Manching, ein vindelisches Oppidum an der Donau (Neue Ausgrabungen in Deutschland)*, Berlin, 1958, 175-204 et fig. 3. Un rempart de ce type vient d'être repéré en Italie méridionale : R. Naumann, *Palinuro (Röm. Mitt., Ergz. III)*, 1958, 25-27 ; il est possible que la superstructure ait été construite ici en briques d'argile.

(14) W. Dehn, in *Germania* XXXVIII, 1960, 43-55 ; voir la bibliographie citée ci-dessus, note 12.

(15) Voir ci-dessus, note 9.

(16) J. Déchelette, *o. c.*, 703, fig. 270,1. Wolfgang Dehn, *Aperçu sur les Oppida d'Allemagne de la fin de l'époque celtique*, in *Celticum* III, 1962, p. 343, n° 9, fig. 6.

(17) *Ibid.*, 703, note 3.

(18) *Commentarii B.G.* II, 29,2.

Buzenol aucune trace de poutres renforçant le parement du mur (19).

En ce qui concerne le couronnement du mur, il est possible que le parapet ait été en pierre également : c'est lui qui aurait pu former le noyau vitrifié. Ceci reste évidemment une hypothèse et nous attendons de pouvoir recouper d'autres enceintes protohistoriques en Belgique où le même phénomène se présente, pour tenter une explication plus approfondie. Quoiqu'il en soit, il nous semble que Buzenol peut être considéré comme le stade intermédiaire entre les simples palissades ou valli en terre et en pierre — vitrifiées ou non — et le système plus perfectionné du *murus gallicus*. Montauban pourrait être ce chaînon, nous permettant de suivre pas à pas le développement de l'architecture militaire à l'âge du fer.

Si les remparts permettent de placer Buzenol dans un cadre historique, le plan du refuge nous fournit également quelques données intéressantes. La tendance au plan rectangulaire dénote déjà un certain développement, tandis que le type d'entrée, où l'assaillant est obligé de longer sur une certaine distance le mur d'enceinte sur sa droite, rappelle des dispositions plus anciennes (20).

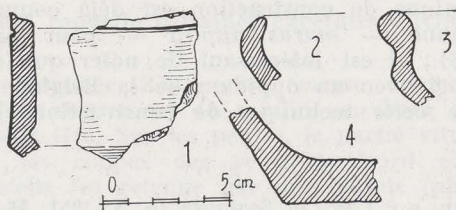


Fig. 4. Céramique.

Un dernier problème, et non des moins importants, est celui de la chronologie.

Dans la description des profils, nous avons fait mention, à maintes reprises, de phases I et II.

La phase I peut être datée par les fragments de poterie recueillis dans les remblais primitifs et sur la surface ancienne ; cette documentation est malheureusement fort pauvre, les fragments n'étant pas toujours très caractéristiques. Dans notre premier rapport, nous avons décrit des fragments provenant des tranchées II, IV, XV, XII et XXII, et nous les avons comparés

(19) Comme par exemple à Manching : W. Krämer, *o. c.*, 181, fig. 3, période II. Le type de Fécamp présente une haute levée de terre, renforcée d'un parement externe en pierre, parfois couronné d'une palissade : M. Wheeler-K.M. Richardson, *o. c.*, 8-14.

(20) Cf. le camp de Fécamp, entrée Ouest : Wheeler-Richardson, 61, pl. XXVIII et fig. 13, et le camp du Châtelier, entrée Est (*ibid.*, 42) ; Oldbury I (A. Cotton, *Observation...*, 63). Le site de Fécamp est daté généralement de la première moitié du 1^{er} siècle, tandis que Cotton situe Oldbury I vers 100 environ av. J.-C.

à certains vases découverts dans la nécropole de Saint-Vincent-Bellefontaine ; il existe également des affinités avec les produits de la civilisation de Hunsrück-Eifel (21). A cette documentation s'ajoutent aujourd'hui quelques tessons provenant des tranchées XXXII, XXVIII : E-F, et XXIX : A-B (fig. 4) ; le seul fragment caractéristique parmi ceux-ci est le 57 Bu 17, provenant de la coupe XXXII, dans la couche s'étendant immédiatement sous le radier des poutres carbonisées et appartenant donc à la phase II (fig. 4) : il s'agit d'un fragment de vase caréné, à surface lissée, brune, ornée de traits gravés horizontaux, comparables à des exemplaires de La Panne, Gentbrugge, Leval-Trahegnies, Cibly, Rikeyorsel, Lommel, etc... (22) ; cette poterie est placée généralement aux Tène I et II.

Un second élément de datation est la pièce de monnaie déjà mentionnée ci-dessus (p. 388), mais dont les circonstances de découverte et la stratigraphie exacte sont inconnues ; cette pièce des Leuques peut dater du 1^{er} siècle av. J.-C.

Troisième élément de datation enfin, fourni par l'analyse du charbon de bois (C¹⁴). Le fragment provient du radier brûlé de la coupe XV (23) ; l'analyse, effectuée en 1956 par feu le professeur H. de Vries, au laboratoire de Physique de l'Université de Groningue, a donné comme date 1850 ± 50 (réf. : GRO 932) ; ces chiffres doivent cependant être augmentés de 200 (24), de sorte que nous obtenons 2050 ± 50 ou 100 ± 50 av. J.-C. Il s'agit évidemment ici de la date de la phase II du rempart protohistorique, et cette détermination confirme les données obtenues par les éléments décrits ci-dessus (24 bis).

La différence chronologique ne doit pas être très grande entre les deux stades de construction : la phase I pourrait dater de la fin de l'époque Hallstatt, le Hallstatt D, ou du début du La Tène, les deux civilisations se mêlant intimement dans le Sud du Luxembourg. La phase II se situe probablement vers la fin du II^e ou au début du 1^{er} siècle avant notre ère.

Le premier refuge ne possédait pas de rempart brûlé ; il présentait simplement une longue levée de terre rectiligne, barrant l'éperon, et sur les flancs latéraux, la défense était probablement constituée par des palissades.

Le second refuge est un renforcement du premier, l'enceinte entourant maintenant complètement la pointe de l'éperon, suivant cependant plus ou moins le tracé de son prédécesseur.

Si nous essayons de placer le refuge de Buzenol dans un cadre archéologique plus large, nous nous trouvons d'emblée

(21) J. Mertens, in *Archaeol. Belg.*, 26-28 et fig. 10.

(22) M.E. Mariën, *Oud-België*, 335-396 ; id., dans *Inventaria Archaeologica, Ages de Métaux, Belgique I*, 1953, B 9 (Cibly). S.J. de Laet-M.E. Mariën, dans *Archaeol. Belg.* 2, 1950, 344.

(23) J. Mertens, *o. c.*, 24, fig. 14, Tr. XV, b.

(24) H.T. Waterbolk, in *Antiquity* XXXIV, 1960, 14-18.

(24 bis) Une seconde datation, effectuée au laboratoire de physique nucléaire de l'Université de Louvain, a fourni comme résultat provisoire 126 av. J.-C. (± 150 ans). Je remercie M. Deumer d'avoir bien voulu analyser cet échantillon (provenant de la tranchée XXVIII).

dans le groupe extrêmement nombreux et varié des forteresses et refuges de l'âge du fer, entre deux séries distinctes, celle des enceintes vitrifiées et celle des enceintes en pierres et en bois, comprenant les « *muri gallici* » (25). Leur chronologie est encore très discutée, les *muri gallici* étant généralement considérés comme étant les plus récents et datant du 1^{er} siècle avant notre ère, influencés qu'ils furent par la technique du poutrage, déjà connue des Grecs et surtout développée en Gaule (26).

La tradition autochtone se refléterait dans les enceintes en pierre ou les remparts en pierres et bois, sans charpente clouée (27). Ceux-ci sont généralement plus anciens (28).

Comme indiqué plus haut, le rempart II de Buzenol pourrait bien constituer le chaînon, tant au point de vue typologique, que géographique et chronologique, entre les enceintes en pierre ou vitrifiées et celles à charpentes en bois, entre les refuges du continent et ceux des îles britanniques et entre les forteresses du Hallstatt D ou La Tène I et les oppida du La Tène II et III.

Je crois que lorsque la documentation belge pourra être complétée par des constatations faites sur d'autres sites des Ardennes, tels le Cheslé de Bérisménil (29), celui de Sainte-Ode à Tenneville (30) ou le Camp de Bonne à Modave (31), pour ne citer que quelques exemples, nous aurons fait un grand pas en avant dans l'étude des enceintes de l'âge du fer en Gaule Septentrionale.

(25) A. Cotton, *British Camps with Timber-laced Remparts*, in *Archaeol. J.* CXI, 1954, 26-106.

(26) A. Cotton (dans Wheeler-Richardson, 173-176) suggère comme cadre chronologique du *muris gallicus*, la fin du II^d et le milieu du 1^{er} siècle av. J.-C. (entre 121 et 58 ; quelques éléments pourraient être un peu plus anciens : cfr C. Hawkes, in *Antiquity* XXXII, 1958, 156-157 et A. Cotton, in *Celticum* I, 106.

(27) W. Dehn, in *Germania*, 1960, 50. Voir l'important article de A. Cotton, cité ci-dessus, note 25 ; Buzenol a quelques ressemblances avec Bickerton I (*l.c.*, 50, fig. 3 et 49, 61-63 et 87-88).

(28) L'enceinte de Preist est datée du IV^e siècle, tandis que le rempart de Palinuro remonte encore à la fin du VI^e (R. Naumann, *o.c.*, 24). Les enceintes vitrifiées d'Ecosse se placent généralement entre 200 et 100 (A. Cotton, dans *Archaeol. J.*, *l.c.*, 45 et 60). Les murs à charpente de bois, autres que les *muri gallici*, semblent tous pouvoir être situés entre 350 et 150 avant notre ère : A. Cotton, *Observations...*, 61. Le groupe Abernethy et celui de Bickerton, présentant quelques affinités avec Buzenol, dateraient de la fin du II^d ou du début du 1^{er} siècle : A. Cotton, dans *Archaeol. J.* 1954, 36 et 52-53.

(29) E. Rahir, *Vingt-cinq années de recherches*, 52-54 et 103.

(30) Enceinte vitrifiée ; pour le plan, voir J. Mertens, in *Annales du Congrès archéol. d'Arlon*, 1960, Arlon, 1962, fig. 4, pl. VI.

(31) Arnould-de Radigues, in *Comptes Rendus du Congrès Préhistorique de Bruxelles*, 1872, pl. 82.

R É S U M É

Le site de Montauban-sous-Buzenol (Prov. Luxembourg, Belgique) connu au « Vallus », est un promontoire fortifié, occupé de l'époque préhistorique jusqu'au Moyen Age. Les divers remaniements ont transformé quelque peu la configuration du site ; cependant l'aménagement primitif a laissé de nombreuses traces.

Une série de coupes, effectuée de 1952 à 1958 a permis de retrouver le tracé de l'enceinte primitive : celle-ci, longue de 620 m., englobait une surface presque triangulaire, longue de 280 m., large à la base de 160 m.

Cette enceinte présente certains détails techniques fort intéressants ; elle se compose de deux parties, représentant deux phases constructives bien distinctes.

1) le noyau primitif du rempart est formé d'un remblai de terre et d'humus, renforcé, sur la face externe, d'une série de murs de soutènement.

2) la seconde phase, probablement d'une époque un peu plus récente, est marquée par une série de traces nettes d'incendie ; ces couches se composent d'un radier de poutres carbonisées, brûlées in situ et, vers l'extérieur, d'un conglomérat de pierres soudées par la chaleur ; cet ensemble est à son tour retenu par des murets de soutènement.

Comparée à d'autres systèmes défensifs protohistoriques l'enceinte de Buzenol se distingue du « murus gallicus », de même que de celui du type « Preist » ; elle rappelle plutôt certaines enceintes vitrifiées. Il s'agit probablement ici d'un type intermédiaire, fait de terre et de bois, s'appuyant sur une ou plusieurs assises de maçonnerie sèche, le « murus duplex » de César.

Au point de vue chronologique, la documentation est extrêmement pauvre ; quelques tessons de poterie appartiennent à la céramique marnienne, datée de La Tène I ou II ; ils datent la phase II de l'enceinte. Une date fournie par l'analyse au carbone 14, donne environ 100 av. J.C. De sorte que la phase I de Buzenol pourrait se situer vers la fin du Hallstatt D, et de la phase II, de La Tène I.

Le rempart II, comprenant les poutres brûlées, pourrait bien constituer le chaînon, tant au point de vue typologique, géographique et chronologique, entre les enceintes en pierres ou vitrifiées et celles à charpentes en bois, entre les refuges du continent et ceux des îles britanniques et entre les forteresses du Hallstatt D ou La Tène I et les oppida de La Tène II et III.

Die frühgeschichtliche Zufluchtsstätte in Montauban-sous-Buzenol.

Die Ortschaft Montauban-sous-Buzenol (Provinz Luxemburg) ist überhaupt seit dem Jahre 1958 wohl bekannt, nachdem das römische Relief des Vallus dort ans Licht gebracht wurde. Der Ort ist ein befestigtes Vorgebirge, das seit vorgeschichtlicher Zeit bis zum Mittel-

alter besiedelt wurde. Obgleich verschiedene Umbauarbeiten das Aussehen geändert haben, hat die ursprüngliche Einrichtung zahlreiche Spuren nachgelassen.

Eine Reihe von Profilen, die zwischen 1952 und 1958 durchgeführt wurden, erlaubten den Umriss der ersten Wehrmauer zu entdecken. Mit einer Länge von 620 m umfing diese Wehrmauer einen beinahe dreieckigen Grund ; Länge 280 m, Basisbreite 160 m.

Die technischen Besonderheiten der Bauart sind hier durchaus bedeutungsvoll. Zweiteilig ist die Anlage, die zwei ganz verschiedene Bauphasen erlebt hat :

1°) Der Mittelpunkt des ursprünglichen Walles besteht aus einer Erd- oder Humusaufschüttung, die an der Aussenseite nacheinander gestellte Stützmauern verstärken.

2°) Die zweite Bauphase gehört wahrscheinlich einer ziemlich späteren Periode. Charakteristisch sind auch hier die Brandspuren. Die Schichten bestehen also aus einem Bett von verbrannten Holzbalken, die auf der Stelle brannten und nach aussen von Menggesteinen, die die Hitze sich zusammenballen liess. Diese Anlage wird selbst weiter durch kleine Stützmauern verstärkt.

Im Vergleich mit anderen frühgeschichtlichen Wehranlagen lässt sich der Wall zu Buzenol vom murus gallicus sowohl als vom Typ Preist unterscheiden, indem, er an einige verglasten Befestigungen besser zuruckerinnert. Es ist zu vermuten, dass wir hier mit einem Mitteltyp zu tun haben, den man mit Erde und Holz baute und der sich auf eine, wenn nicht mehrere Mauerlagen stützt. Das ist Caesars « murus duplex ».

Nach der Zeitfolge geordnet bleibt das Material sehr dürftig. Einige Scherben gehören zur Marnekultur, aus der Latènezeiten I und II. Charakteristisch sind sie für die zweite Bauphase. Aus einer C¹⁴-Analyse ergibt sich klar, dass eine Zeit um 100 v. Chr. für die Datierung annehmbar ist. Die Bauphase I zu Buzenol könnte also dem Ende der Hallstattzeit D und die Bauphase II der Latènezeit I angehören.

Der Wall II mit den verbrannten Balken könnte wohl der typologische, geographische und chronologische Anhaltspunkt zwischen den Steinmauern oder verglasten Mauerwerken und den Holzgerüsten, zwischen den festlandkeltischen Zufluchtsstätten und den der britischen Inseln, zwischen den Befestigungen der Hallstattzeit oder La Tène I und den Oppida der La Tènezeit II und III sein.



Vue sur la levée de terre protohistorique.



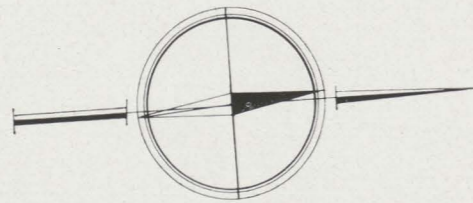
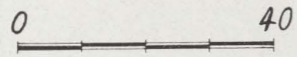
Parement du mur de soutènement protohistorique.



Radier de poutres carbonisées bien marqué sur le sable rouge

(Cliché *Pays Gaumais*).

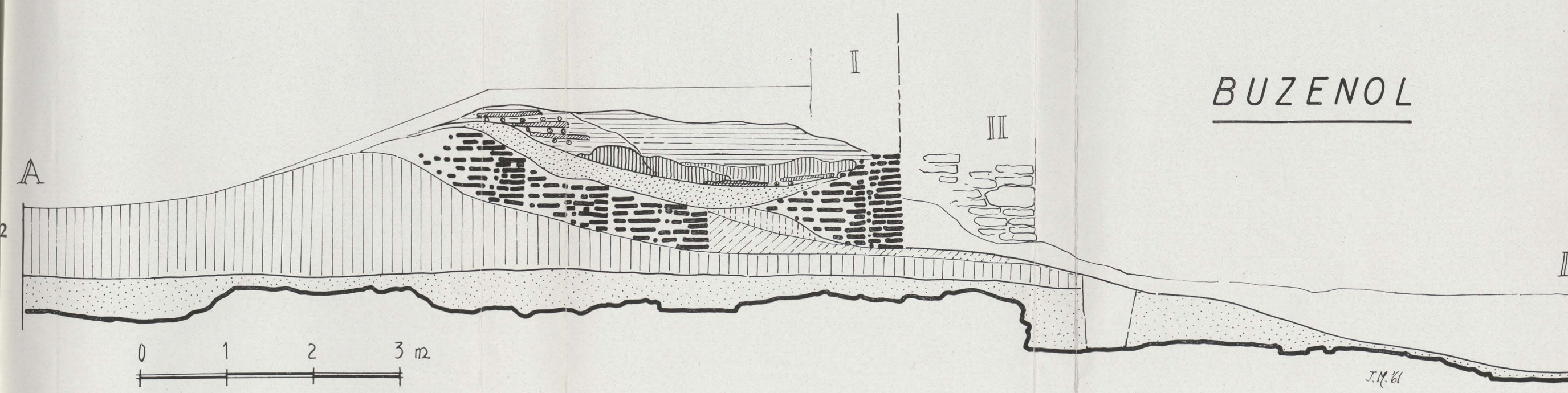
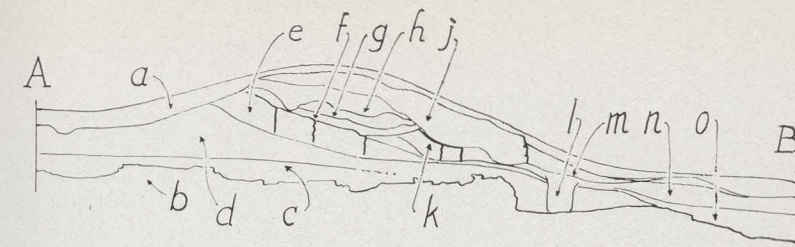
BVZENOL - MONTAVBAN



J. Mertens

BUZENOL

Tr. XXIX



BUZENOL

1. Coupe au travers de la levée de terre au Nord du refuge, tranchée XXIX.
2. Reconstitution de l'enceinte protohistorique sur la base des coupes des tranchées XXIX et XXX.

(I : enceinte protohistorique)
 (II : rempart romain)

Joseph MERTENS

BUZENOL

Tr. XXXI

A

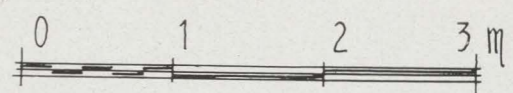
BUZENOL

A

B

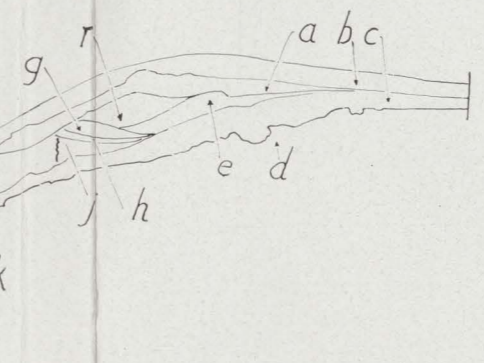
B

335

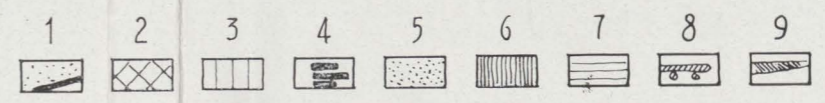


J. Mertens

1



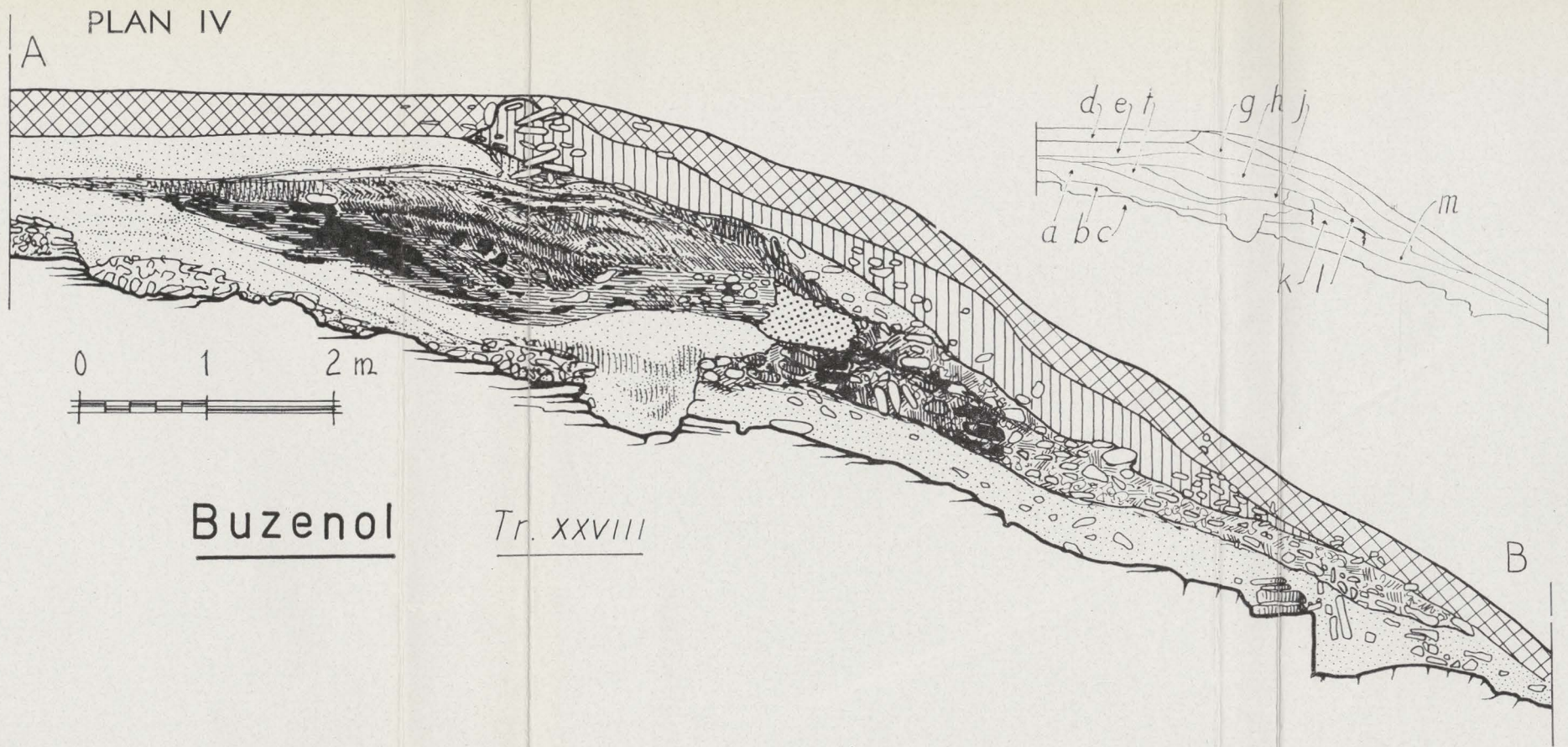
J.M. '61



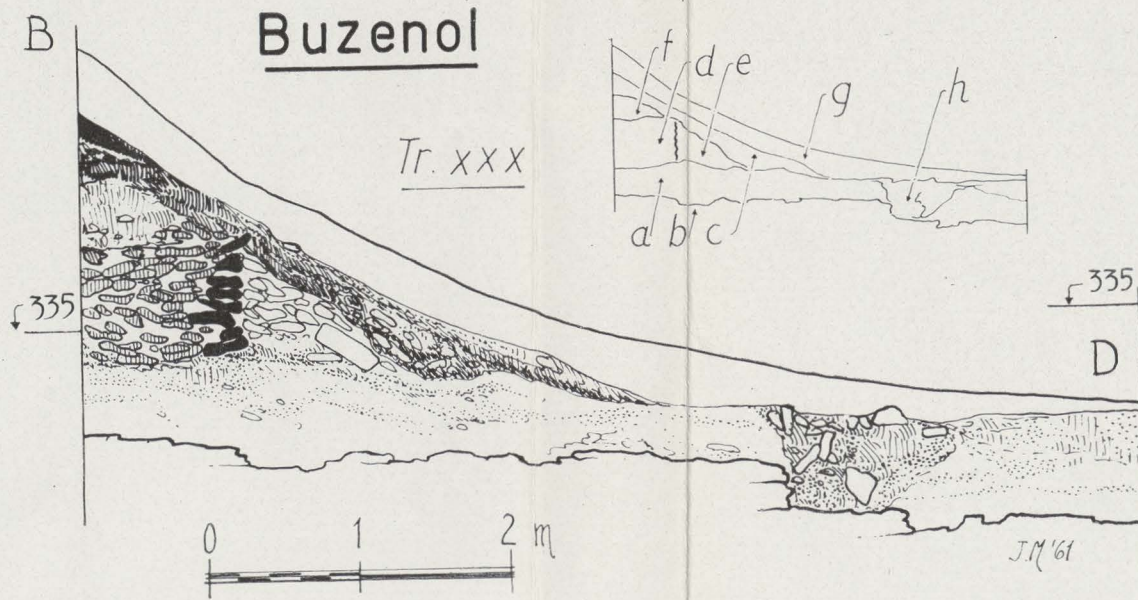
2

1. Coupe au travers de l'enceinte Ouest du refuge, tranchée XXXI.
 2. Reconstitution de l'enceinte d'après la coupe de la tranchée XXXI.
 (A : enceinte protohistorique)
 (B : rempart romain)

Joseph MERTENS



1



2

1. Tranchée XXVIII.
2. Tranchée XXX.

Joseph MERTENS